

PROVINCE DE QUÉBEC

**Entrée en vigueur
du règlement numéro VM-62-126**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la Ville de Matane a adopté le 17 novembre 2025 le *Règlement numéro VM-62-126 modifiant le règlement général VM-62 – modification de l'Annexe A – Règlement relatif à la gestion des voies d'accès et aires de stationnement numéro R-16 – Cégep de Matane.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma,
avocate